



Déclaration des délégués des personnels du SNUipp-FSU Oise CAPD du 7 juin 2013

A l'issue de la phase des permutations informatisées, seuls 39 sur 418 collègues ont pu obtenir leur sortie du département. Le taux de satisfaction au plan national s'est encore une fois dégradé et celui du département reste quasiment le même. Cette restriction renouvelée des sorties a laissé une fois de plus des collègues dans la difficulté. Depuis, le SNUipp/FSU a obtenu du ministère la tenue d'un groupe de travail pour régler les situations urgentes. Toutefois, les calibrages académiques transmis par les Recteurs ont laissé assez peu de marge de manœuvre. A l'issue de ce groupe de travail, seuls, 12 collègues obtiennent un exeat et un ineat priorités. En effet, les conditions à remplir étaient très restrictives (collègue ayant obtenu la majoration de 800 pts de barème au titre du handicap ou séparés depuis au moins deux ans de leur conjoint avec enfant(s), éloignés géographiquement et ayant plus 528 points de barème).

Sur les 170 demandes restant à examiner à cette CAPD, il reste encore beaucoup de situations de collègues en rapprochement de conjoints avec enfants à étudier en plus des situations particulières. Pour l'heure, le nombre d'étudiants admissibles au concours 2014 anticipé n'est pas encore connu et nous donne peu de visibilité la balance postes/personnes à la rentrée prochaine. Ce recrutement supplémentaire sera-t-il de nature à desserrer l'étau dans lequel nous sommes pris depuis quelques années ? Est-ce que la situation de déficit chronique en personnels du département de l'Oise va se renouveler et pénaliser encore une fois nos collègues qui verront leur accès à des droits restreint : mutation, temps partiels, disponibilité ? De plus, la situation excédentaire d'un certain nombre d'académies à l'issue du groupe de travail du 4 juin permettra peu ou pas du tout d'ineat vers certains départements. Ces incertitudes pèsent sur nos collègues quant à l'organisation de leur vie personnelle et professionnelle future. Le SNUipp/FSU souhaite qu'un maximum de demandes d'exeat soient satisfaites, que les temps partiels et disponibilités sur autorisation soient tous accordés.

Au plan national, le groupe de travail devra se pencher désormais sur la remise à plat des règles et du barème des mutations afin de permettre le retour à un vrai droit à mutation pour les personnels.

Tout comme, au plan départemental, nous souhaitons voir évoluer les règles du mouvement au regard des statistiques des années qui viennent de s'écouler. Nous réitérons notre demande d'analyse de l'utilité du vœu géographique obligatoire. En effet, si on se base sur les chiffres de cette année, il ne fait pas augmenter le pourcentage de nominations à titre définitif de façon significative. En tout état de cause, il pénalise les collègues, parfois déjà fragilisés, qui se voient imposer un vœu qu'ils n'ont pas choisi et qui, dans la plupart des cas, aurait été obtenu sur vœu précis par des collègues ayant moins de barème.

Quotidiennement, dans notre travail de délégués des personnels nous croisons la souffrance de nos collègues qui vivent de plus en plus mal cette inégalité devant les droits. De plus en plus, ils s'interrogent sur l'opportunité de continuer à exercer leur métier dans ces conditions. A cela s'ajoute une pression hiérarchique qui ne s'est guère relâchée, des droits qui se sont restreints et même, de plus en plus souvent, un manque de soutien de notre hiérarchie quand nos collègues rencontrent des difficultés. Depuis quelques temps, il n'est pas rare, en effet, que des collègues se sentent mis à l'index quand ils rencontrent des difficultés relationnelles avec des familles. Nous demandons l'instauration d'une relation de confiance et un soutien aux collègues mis à mal dans leur pratique quotidienne. La parole des enseignants doit être entendue.

A cette situation déjà tendue, vient s'ajouter la pression désormais exercée par les collectivités territoriales, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes. Les horaires de classe dépendent étroitement des choix pratiques effectués par les municipalités (motivés essentiellement par des considérations matérielles et financières) et impactent le temps de service des enseignants. Des journées qui ne se raccourcissent pas, des horaires d'APC imposées de fait, des demi-journées de travail de 2h (engendrant pour certains autant de temps de déplacement pour rejoindre leur école, que de temps d'enseignement), une flexibilité accrue des personnels remplaçants ... cela commence à faire beaucoup !

Enfin, le ministère vient d'ouvrir des négociations sur les mesures catégorielles. Il envisage la création d'une indemnité et un élargissement du ratio d'accès à la Hors classe pour réduire les écarts de rémunération entre enseignants du 1^{er} et du 2nd degré. Cela ne répond pas à nos revendications dans une

période où le point d'indice est gelé et que la seule progression des salaires qui reste à nos collègues est liée à l'avancement inégalitaire puisque le rythme n'est pas le même pour tous.

Concernant l'élargissement de l'accès du ratio à la hors-classe, le ministère envisage de privilégier les directeurs au titre qu'ils n'ont pas de « statut », voire pas de décharge. Actuellement, un certain nombre de départements, dont le nôtre, ont déjà fait le choix d'octroyer un point supplémentaire aux directeurs ce qui n'est pas sans incidence sur l'accès à la Hors-classe des autres enseignants. En effet, à la lecture du tableau d'avancement, sur les 60 possibilités de passage à la hors-classe, 22 concernent les directeurs (37%). Nous vous avons demandé de rouvrir le débat sur l'octroi systématique de ce point supplémentaire aux directeurs l'an passé. Force est de constater que la CAPD se tient aujourd'hui sans que ce débat ait eu lieu. Nous réitérons donc notre demande de suppression du point directeur dans le barème.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler notre opposition à la Hors classe qui est un échelon accessible à une minorité d'enseignants et revendiquons l'avancement le plus rapide pour tous.

Nous revendiquons l'intégration des échelons de la Hors-classe dans la classe normale avec un indice terminal à 783 pour tous et nous nous opposons à l'individualisation des rémunérations liées au mérite.